

Compte rendu du Comité syndical du 16 décembre 2020

Abjat-sur-Bandiât

Étaient présents :

Collège régional : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Catherine TYTGAT.

Collège départemental : Pascal BOURDEAU.

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Kévin COUSSY, Cécile GRASSET, Jeanine GIRARDIE, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Christian JULIEN, Rob HOOGERWAARD, Guillaume VIEBAN, Gervais LAMARE, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Michel THOMAS, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Francine BERNARD, Philippe FRANÇOIS, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Anne VIDALENC, Michel MAZEAU, Pascal Cournarie, Henri LONGIERAS, Christian GAILLOT, Henri SEEGER, Manuel LORENZO, Nadia DUFORT, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Véronique BRAUD, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Christian ALLARY, Laurent MENU, Muriel GARAUD, Jean-Pierre MONTALESCOT, Christian SCIPION, Aude de COURCEL, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIE, Jean-Pascal GOUILHERS, Isabelle COLOMBIER, Christine GAREL, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Guillaume BAGNERIS, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Jacques PÉNICHOU, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Alain DURIS, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Claudine LATHIÈRE, Claude MARTINOT, Marilyne FORGENEUF, Pascal MÉCHINEAU, Gérard CHAPEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU.

Excusés et absents :

Collège régional : Béatrice GENDREAU, Lionel FREL, Geneviève BARAT, Nathalie FONTALIRAN, Vincent GÉRARD, Antoine AUDI.

Collège départemental : Pascale ROBERT-ROLIN, Sarah GENTIL, Jocelyne RÉJASSE.

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Catherine PEROUX, René MALLEFONT, Géraldine DEPIERRE, Jacques FLORANT, Marc CHATONNIER, Henri JACQUES, Sylvie MOLINES, Stéphane SEYER, Jérôme SUET, Valérie PAULHIAC, Frédéric ANTOINE, Franck LAUGERE, Justine ESCAFIT, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Janet VENN-CINTAS, Christine BALLAY, Michelle CANTET, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Frédéric DUTHEIL, Christian DESROCHE, Alexandre GUYRITS, Claudine PELISSON, Charles-Antoine DARFEUILLES, Alain COUSSY, Marion DEBA, Pascal RAFFIER, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Corinne SURAND, Benoît BATAISSOU, Pierre-Yves DUWOYE, Bernard GERING, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Muriel HARTWICH, Florence KRAUSE, Philippe BASILE, Denis VINET, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Pascal CLUZEAU, Annick HUCHET, Stéphanie TOESCA.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Béatrice GENDREAU à Catherine TYTGAT.

Collège départemental : Pascale ROBERT-ROLIN à Pascal BOURDEAU, Jocelyne RÉJASSE à Philippe FRANÇOIS.

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET à Gaëtan MOULY, Géraldine DEPIERRE à Christian JULIEN, Pascal RAFFIER à Philippe FRANÇOIS, Jacques FLORANT à Bernard VAURIAC, Gérard TRICONE à Nora SABOURDY SCHNEIDER, Fabien HABRIAS à Muriel GARAUD, Janet VENN-CINTAS à Maryline FORGENEUF, Pierre HACHIN à Albert VIROULET, Roland GARNICHE à Moïse BONNET, Christian DESROCHE à Jean-François BOYER, Pascal DAUBIGNEY à Christian SCIPION, Christine GAREL à Florence KRAUSE, Michèle ROY à Bernard VAURIAC.

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Total des voix
Collège des Régions	8	2	3	145.835
Collège des Départements	4	1	3	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	116	70	83	
TOTAL	128	73	89	

Ouverture de la séance à 17h30 par Bernard VAURIAC.

1/Cotisations statutaires 2021 du Parc naturel régional Périgord-Limousin

En 2020, la cotisation par habitant était de 2,20 €

En 2021, le Parc propose une augmentation de 0,28% soit **2,23 €/hab.**

Les nouvelles cotisations statutaires sont :

Adhérents	Montant cotisations statutaires 2021
Région Nouvelle-Aquitaine	566 002,54 €
Département de la Dordogne	70 000,00 €
Département de la Haute-Vienne	70 000,00 €
Communes	56 249,52 €
Communautés de communes	56 249,52 €
Villes portes	29 001,60 €
État (dotation)	100 000,00 €
TOTAL	947 503,18 €

À l'unanimité, le Comité syndical valide le montant des cotisations statutaires 2021 du Parc naturel régional Périgord-Limousin

2/Poste « Chargé de l'évaluation de l'impact cumulé des retenues de la Haute-Dronne », Appel à projet de L'Office Français de la Biodiversité

Par délibération en date du 18 septembre 2018, le Parc a validé sa participation à l'appel à projets national intitulé « Retour d'expérience sur la méthode d'évaluation de l'impact cumulé des retenues » lancée par l'OFB. Le Parc a ainsi signé un contrat couvrant la période de février 2018 à mai 2021.

Pour mener à bien la conduite de cette étude-recherche le Parc avait acté lors de cette même délibération la création d'un poste d'agent contractuel de compétence ingénieur hydrologue pendant les 24 mois nécessaires à sa mise en œuvre. Aurélien RUAUD a ainsi été recruté sur cette période de 24 mois et son contrat s'achève à la fin du mois de février prochain. La situation sanitaire du pays a retardé certaines actions et il serait nécessaire de prolonger le contrat de 3 mois soit jusqu'à fin mai 2021 pour le parfait achèvement de la mission pour laquelle le Parc s'est engagé.

Pour mémoire ce projet est doté d'un budget d'un montant de 103 083 € financé à 80% par l'OFB et 20% par le Parc.

Au 31 décembre 2020, la dépense effective sur ce programme sera de 74 267,65 € soit 72% de l'enveloppe budgétaire allouée. La prolongation du contrat sur 3 mois nécessitera une dépense de salaire chargé de 13 950 € soit un coût global de 88 218 € représentant 86% de l'enveloppe affectée.

À l'unanimité, le Comité syndical valide la prolongation par avenant du contrat pour une durée de 3 mois à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021. La rémunération sera déterminée selon les indices maximum suivants : -Indice brut : 484 -Indice majoré : 419

L'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire en vigueur au Parc.

3/Création d'emploi « Chargé(e) de mission Biodiversité pollinisateurs » du programme Inter-Parcs

Lors du dernier Comité syndical à Châlus le Parc a acté le plan de financement prévisionnel pour un programme d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages qui prévoit l'animation de ce programme par une chargée de mission de septembre 2020 jusqu'en septembre 2021.

Éva THIBON a œuvré sur la première phase de ce plan d'actions de septembre 2020 à décembre 2020 sur un poste de contractuel pour besoin occasionnel. Au cours de cette période elle a continué la coordination des 5 Parcs de Nouvelle-Aquitaine, de l'INRAE, de l'OPIE et de l'ARBNA pour déposer un programme Life et répondre aux questions de la Commission européenne suite à notre repêchage sur les financements des programmes Life 2019.

Au-delà de cette année 2020, il y a nécessité de prolonger le recours à un poste contractuel pour une période maximale de 9 mois afin de répondre aux exigences de l'Europe dans la construction d'un dossier Life validé. Bien évidemment en fonction du terme de la validation par l'Europe, ce contrat proposé serait modifié en contrat Life Pollinisateurs.

À l'unanimité, le Comité syndical valide la création d'un poste contractuel de 9 mois à compter du 1er janvier 2021. La rémunération sera déterminée selon les indices maximum suivants : -Indice brut : 441
-Indice majoré : 388 L'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire en vigueur au Parc

4/Création d'emploi « Forêt et changement climatique »

Le 27 juin 2019, le PNR a pris une délibération pour ouvrir un poste sur une mission « Forêt et changement climatique », complémentaire à la mission Forêt occupée par Laure DANGLA (0,5 ETP).

Le poste n'a finalement été pourvu qu'en janvier 2020 pour une durée de 1 an et est actuellement occupé par Laure MARTIN-GOUSSET (0,7 ETP). Ce renfort contribue à la réalisation des actions prévues et validées par la commission Forêt du Parc dans le cadre de sa Charte forestière de territoire. Il a également permis au Parc de s'intégrer pleinement dans les actions régionales et nationales sur le sujet du changement climatique.

La prolongation de la mission permettra d'assurer l'animation de l'appel à projet « Résilience » du GIP Massif Central.

À l'unanimité, le Comité syndical valide la prolongation de la mission, issue de la délibération n°42 de juin 2019 et la création du poste afférent, pour une durée de 3 ans à temps complet à compter du 1er janvier 2021 (le poste ne sera pourvu sur cette durée que si les financements sont assurés). La rémunération sera déterminée selon les indices maximum suivants : -Indice brut : 604 -Indice majoré : 508
L'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire en vigueur au Parc.

5/Création d'emploi « Chargé(e) de mission Patrimoine »

Le chargé de mission Patrimoine a pour objectif de développer et mettre en œuvre une dynamique de protection et de valorisation du patrimoine architectural, archéologique, ethnologique, immatériel, et culturel de son territoire, afin de répondre aux objectifs de la Charte du Parc.

Ainsi, le Parc incite les collectivités locales à s'emparer de l'action patrimoniale sur leur territoire et à fédérer leurs actions à l'échelle de son territoire. Il accompagne également les projets associatifs et privés et les actions de préservation et valorisation des patrimoines. Il anime la réflexion et apporte un appui technique interne / externe par le conseil, les études, la mise en œuvre de projets et le bilan des actions engagées.

Dans l'objectif de renforcer sa politique patrimoniale, le Parc s'est aussi engagé dans une candidature au label national « Pays d'art et d'histoire » (PAH).

Cette candidature se nourrit de l'inventaire du patrimoine du territoire, amenant les éléments de connaissance du territoire.

L'animation de la mission Patrimoine et le montage du dossier de candidature au label PAH nécessite la mobilisation de moyens humains dédiés.

À l'issue d'une première mission (mise en œuvre du réseau de sites), Émilie HERVIEUX a été recrutée en janvier 2018 pour une durée de 3 ans afin de mener à bien la mission Patrimoine.

La finalisation du dossier de candidature a été retardée pour plusieurs raisons et dernièrement les problématiques liées à la crise sanitaire n'ont pas permis de déposer le dossier comme espéré. L'objectif est désormais un dépôt de dossier pour août 2021.

En fonction de la réponse et des moyens pouvant être mis en œuvre sur l'ensemble de la mission Patrimoine dans les prochains contrats de Parc, un recrutement sera opéré.

Dans un premier temps, un contrat de 5 mois sera proposé jusqu'à la remise de la rédaction du dossier PAH, correspondant à la fin de la convention signée avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour assurer la continuité de la mission, le Parc souhaite inscrire le poste au Contrat de Parc 2021, qui pourra ensuite, si la candidature du Parc est retenue, bénéficier de financements de l'État pendant 2 ans (0,5 ETP).

À l'unanimité, le Comité syndical valide la création d'un poste de « Chargé (e) Patrimoine », à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans à temps complet (le poste ne sera pourvu sur cette durée que si les financements sont assurés). La rémunération sera déterminée selon les indices maximum suivants : -Indice brut : 611- Indice majoré : 513. L'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire en vigueur au Parc.

6/Postes «Milieux aquatiques» et «Hydrobiologiste» - Programme Life + Margaritifera margaritifera: plans de financement 2021

La mission de chargée de mission « Milieux Aquatiques » a pour objectif la conduite et la coordination du programme LIFE Haute-Dronne.

La mission de chargée de mission « Hydrobiologiste » a pour objectif de mener les actions de suivi du programme LIFE suite aux travaux de restauration du milieu aquatique.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant
Poste 1 « Milieux Aquatiques » animation suivi 2021			
Frais salariaux	20 000,00 €	Agence de l'Eau (50%)	14 351,25 €
Frais de déplacement et de mission	3 000,00 €		
Frais de véhicule	1 702,50 €		
Frais indirects (20 %)	4 000,00 €	Commission Européenne Fonds Life (50 %)	14 351,25 €
<u>Sous-total poste 1</u>	28 702,50 €	<u>Sous-total poste 1</u>	28 702,50 €
Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant
Poste 2 « Hydrobiologiste » suivi évaluation 2021			
Frais salariaux	18 000,00 €	Agence de l'Eau (40%)	9 721,00 €
Frais de déplacement et de mission	500,00 €		
Frais de véhicule	1 702,50 €		
Équipement spécifique	500,00 €	Commission Européenne Fonds Life (60%)	14 581,50 €
Frais indirects (20%)	3 600,00 €		
<u>Sous-total poste 2</u>	24 302,50 €	<u>Sous-total poste 2</u>	24 302,50 €
TOTAL pour les postes	53 005,00 €	TOTAL pour les postes	53 005,00 €

À l'unanimité, le Comité syndical valide les plans de financement présentés ci-dessus.

7/Animation et coordination du Projet agro-environnemental et climatique du PNR Périgord Limousin : plan de financement 2021

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin porte un projet agro-environnemental et climatique décliné sur les trois ex- régions suivantes : Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Au sein de ce projet Limousin, on identifie les zones d'interventions suivantes :

- MAEC SHP individuelle PNRPL. Haute-Vienne
- MAEC SHP individuelle PNRPL. Dordogne
- MAEC enjeu biodiversité – « Bassin versant Haute Dronne » – Partie Dordogne
- MAEC enjeu biodiversité – Haute Dronne Natura 2000. Partie Haute-Vienne
- MAEC enjeu biodiversité - bassin versant Haute Dronne hors Natura 2000- Partie Haute-Vienne
- MAEC enjeu biodiversité - Vallée Nizonne. Partie Dordogne
- MAEC enjeu biodiversité - Vallée Nizonne. Partie Charente
- MAEC enjeu biodiversité - bassin versant amont de la Gorre et du Gorret - Partie Haute-Vienne
- MAEC enjeu biodiversité - bassin versant Vayres - Partie Haute-Vienne

Chacun de ces territoires bénéficie d'une animation territoriale dédiée, assuré par le Parc via Natura 2000 (Vallée Nizonne, Haute-Dronne), et le Parc sur fonds propres (MAEC SHP). Le Parc assure aussi une coordination collective de ces projets individuels.

En globalité, ce temps de travail est estimé à 0,5 ETP.

Pour la partie Limousin, le Parc peut bénéficier de financements FEADER Limousin, à hauteur de 63 % des dépenses éligibles sur un 0.3 ETP (missions d'animation et de coordination).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Postes de dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant
Frais salariaux bruts chargés	24 473.98 €	Région Nouvelle-Aquitaine	9 119.67 €
Frais missions associés	3 220.00 €	Union européenne (FEADER Limousin)	11 653.14 €
Frais généraux	2 202.66 €	Sous-total financements publics	20 772.81 €
		Autofinancement	9 123.83 €
TOTAL TTC	29 896.64 €	TOTAL	29 896.64 €

À l'unanimité, le Comité syndical valide le plan de financement présenté ci-dessus.

8/Ateliers Hors les Murs – Ateliers d'urbanisme – Revitalisation des centres bourgs – année 2021

Dans le cadre des travaux conduits avec des étudiants lors d'Ateliers « Hors les Murs », le Parc naturel régional Périgord-Limousin propose d'accueillir chaque année des étudiants d'universités différentes sur des communes du territoire.

Globalement, la venue d'étudiants sur le territoire relève d'une démarche gagnant-gagnant. En effet, le Parc, associé aux communes candidates, propose des thématiques en lien avec les enjeux et perspectives de la charte du Parc, de la commune et de son territoire proche. Les étudiants viennent tester des méthodes, mettre en pratique leurs apprentissages et leurs savoirs, se projeter dans la vie professionnelle (étudiants de Master 2).

La particularité pour 2020-2021 est que le Parc accueille deux ateliers d'étudiants :

- un atelier s'est déroulé en septembre 2020, et devrait permettre de proposer à des étudiants de revenir sur le territoire en avril 2021. Le travail a été réalisé avec VetAgroSup de Clermont-Ferrand, option EcoTerre.

- un atelier prévu en début 2021 avec deux universités : Paris Val de Seine et Université de Paris Diderot. Pour répondre aux besoins du territoire du Parc, et à celui des besoins pédagogiques, les communes de Saint-Pierre-de-Frugie et de Mialet ont été proposées pour devenir territoire d'études et d'expérimentation. Le calendrier de ces universités implique la venue des étudiants en février / mars 2021 (Pour Paris Diderot, l'ECUE 12, UE 7 « Professionnalisation »).

Pour cet atelier en partenariat avec l'Université de Paris, il a été décidé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France, afin de bénéficier de fonds supplémentaires.

Le coût de ces deux ateliers s'élève à 7 100 € financés de la manière suivante :

Postes de dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant
Frais missions associés	6 500 €	Région Nouvelle-Aquitaine	1 900 €
Location véhicules	600 €	DREAL Nouvelle-Aquitaine	3 000 €
		Fédération des PNR de France	1 000 €
		Sous-total financements publics	5 900 €
		Autofinancement	1 200 €
TOTAL TTC	7 100 €	TOTAL	7 100 €

À l'unanimité, le Comité syndical valide le plan de financement présenté ci-dessus.

9/Acquisition de cinq éco-compteurs – La Grande Boucle du Parc

L'enjeu relatif aux fréquentations de loisir dans les espaces naturels est identifié comme étant important à l'échelle des cinq Parcs de Nouvelle-Aquitaine. Aussi, pour 2020, le service des Sports de la Région Nouvelle-Aquitaine a annoncé sa participation à l'acquisition d'Éco-compteurs par nos cinq PNR à raison de cinq Éco-compteurs maximum par territoire. Notre Parc en installera cinq le long des 200 km de la Grande Boucle du Parc.

L'investissement lié aux éco-compteurs a été validé par le Bureau syndical du 18/06/2020. Cette première délibération a permis de lancer la consultation pour l'acquisition et de faire les demandes de subventions auprès des financeurs suivants : Fédération Châtaigneraie Limousine, Service des sports de la Région. La consultation a permis de recevoir 2 devis. C'est celui de l'entreprise Éco-compteur qui a été le plus intéressant, tant sur le prix que sur la prestation.

Suite à la consultation, le budget a légèrement changé. Cette délibération précise donc le plan de financement définitif de cet investissement, et en cela, annule et remplace la délibération n°47-2020.

Plan de financement 5 Éco-compteurs - Grande boucle – action 2020

Postes de dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant
Achat de 5 Éco-compteurs (matériel + logiciels)	28 600 €	34 320 €	Région Nouvelle-Aquitaine Service des Sports	14 950 €
Installation (maintenance gratuite la première année)	3 300 €	3 960 €	Leader Châtaigneraie Limousine	5 472 €
			Total financements publics	20 422 €
			Autofinancement Parc	17 858 €
TOTAL	31 900 €	38 280 €	TOTAL	38 280 €

À l'unanimité, le Comité syndical valide le plan de financement présenté ci-dessus.

10/Médiation culturelle et création participative

Le Parc a pour vocation de mettre en place des projets culturels qui mettent en avant le territoire, ses actions et ses valeurs. Dans ce cadre, le Parc souhaite sensibiliser les habitants à la question de la valorisation de la mémoire collective et de notre culture, via un projet de création contemporaine participative.

Grâce à l'Office Artistique de la Région Aquitaine (O.A.R.A), le Parc a l'opportunité de mettre en place des ateliers publics de création via le projet « N'autre histoire » porté par l'association les Chaudrons.

Un projet de mémoire à collecter et à construire.

N'autre histoire est une création participative articulée autour d'une main-vielle à Roue. Cet instrument bien particulier permet l'improvisation musicale et permet aussi, grâce à un dispositif numérique, de projeter des images et de créer des collages visuels instantanés.

Le projet s'articule en 3 temps :

Temps de collecte et de numérisation de films super 8.

Rencontre avec les participants à l'atelier, réappropriation et reconstruction du film, première approche et pratique de l'instrument main-vielle à Roue.

Rencontre avec le lieu.

Sortie de résidence (atelier public entièrement capté) : projection du film et improvisations sonores par les participants ; temps de collecte de mémoire (sur le lieu, l'histoire commune, la pratique collective) ; nouvelle projection du film et temps de création collective sonore (concert participatif).

Le Parc souhaite porter le projet « N'autre Histoire » 5 jours en résidence, sur son territoire (le lieu est à définir). À l'issue de cette résidence, il est proposé un temps de restitution les 19 et 20 mars 2021. Cette sortie de résidence apparaîtra sous forme de veillée musicale et cinématographique, temps de création contemporaine collective.

Le temps de restitution sera capté ainsi que le témoignage des participants à l'atelier.

Pour le travail de résidence, l'O.A.R.A prend en charge les frais artistiques. Il est proposé que le Parc prenne en charge les frais liés à l'organisation matérielle du projet. Le budget alloué à cette action est estimé à 5 500 €.

À l'unanimité, le Comité syndical valide l'engagement financier et technique du Parc sur ce projet.

11/Représentants du PNR Périgord-Limousin au Conseil d'administration de l'Office du Tourisme du Périgord Nontronnais dans les instances de tourisme locales.

L'Office de tourisme du Périgord Nontronnais renouvelle son Conseil d'administration suite aux élections de 2020.

À ce titre, la Présidente de l'association sollicite le Pnr Périgord-Limousin pour désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) pour siéger au collège des collectivités locales.

À l'unanimité, le Comité syndical désigne **Mme Francine BERNARD** représentante titulaire du PNR PL et **M. Jean-Pierre PATAUD**, représentant suppléant, au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme du Périgord-Nontronnais.

12/Labellisation de la Grande Boucle « Grande Itinérance VTT »

Le Parc s'est associé dès 2017 au service Tourisme du Conseil Départemental de la Dordogne, avec l'important appui technique du Conseil départemental de la Haute-Vienne, pour mettre en place un produit d'itinérance pédestre de 200 km à la découverte du territoire.

Ce circuit existe depuis avril 2019, il s'agit de la Grande Boucle du Parc – Vaqué Veire !.

Aujourd'hui, un important travail de mise en valeur de cet outil a été fait (inauguration, communication, visibilité sur des salons...) et le Parc et ses partenaires travaillent de concert à améliorer encore son intérêt pour le territoire. Ainsi, une itinérance VTT est en train d'être développée en partenariat fort avec la Fédération française du cyclotourisme.

Cette ouverture augmentera encore la visibilité de la Grande Boucle. En outre, elle permettra de prétendre à une reconnaissance « Grand Itinéraire VTT », label VTT, et à aller vers une connexion de notre territoire aux autres itinérances cyclotouristiques régionales.

L'ouverture de la Grande Boucle au cyclotourisme nécessite la mise en place d'un balisage précis et visible, et homogène avec ce qui se pratique ailleurs. Des panneaux spéciaux doivent donc être apposés, à raison de 5 par kilomètre environ. Ils seront apposés au plus possible en remplacement des balisages existants, mais pour sécuriser le parcours, il sera nécessaire d'installer de nouveaux poteaux de signalisation là où ces derniers sont absents.

Cette signalétique sera donc placée sur le tracé de l'itinérance, sur du foncier public n'appartenant pas au PNR Périgord-Limousin. Pour ce faire, le PNR prendra en charge les coûts de matériel et coordonnera la pose des supports avec l'aide des partenaires, mais il sollicitera systématiquement l'autorisation des collectivités concernées par la pose de nouveaux poteaux de signalisation.

Une convention est proposée pour organiser les relations entre le Parc et les collectivités concernées par la pose de poteaux de signalisation.

Question : Serait-il possible de raccrocher la Grande Boucle à d'autres communes ?

Réponse : Il est difficile de raccrocher des boucles et cela prend énormément de temps.

À l'unanimité, le Comité syndical valide le conventionnement proposé entre les Collectivités concernées et le Parc et autorise le Président à signer les conventions, ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

13/Culture occitane : Adhésion et partenariat IEO Limousin et PNRPL - contractualisation

Dans un contexte de renforcement de son action en faveur de la langue et de la culture occitanes, il est important que le Parc développe des actions de coopération et de mutualisation des moyens avec les opérateurs de la culture occitane.

L'Institut d'Études Occitanes du Limousin (IEO Limousin) est un pôle structurant en matière de culture occitane et est, depuis de nombreuses années, un partenaire et un soutien du Parc dans la mise en œuvre du projet de territoire.

Aussi, le Parc et l'IEO Limousin ont la volonté d'établir un partenariat sous conventionnement avec pour objectif de donner une meilleure visibilité de leur action conjointe et de favoriser l'émergence (par la complémentarité de leurs compétences et moyens d'intervention) d'une dynamique de projet plus soutenue sur le Parc.

Ce conventionnement permettra de mobiliser plus fortement l'ingénierie de l'IEO Limousin, notamment pour faire bénéficier aux collectivités territoriales, au secteur associatif, aux socio-professionnels, d'une première expertise (de soutien et de centre de ressources) de l'IEO pour favoriser la prise en compte et le développement de la langue et culture occitanes dans leurs projets.

Il facilitera également l'accompagnement des techniciens du Parc dans la prise en considération de la culture occitane dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets, toutes thématiques confondues, de manière à ce que les démarches portées par le Parc s'inscrivent durablement dans le territoire.

Il est à noter qu'au regard de la réglementation relative à la mise en concurrence, l'expertise apportée par l'IEO Limousin dans l'élaboration de projets ne vaut pas engagement de l'IEO pour la mise en œuvre de ceux-ci. De même, ce partenariat n'exclut pas la commande par le Parc de prestations particulières à l'IEO Limousin ou la réponse de cet opérateur à une procédure de mise en concurrence (appels d'offres, marchés publics...) portée par le Parc ou un acteur de territoire accompagné dans le cadre de cette convention, conformément au cadre juridique applicable.

Ce conventionnement, convenu pour quatre ans (2021-2024), donnera lieu à une contribution annuelle du Parc aux activités de l'IEO Limousin à hauteur de 3 000€/an correspondant à 1 000 € d'adhésion annuelle et au paiement de 2 000 €/an pour 15 jours d'ingénierie de l'IEO au service de ce projet (env. 135€/jour).

À l'unanimité, le Comité syndical autorise le Parc à adhérer à l'IEO Limousin dans les conditions présentées ci-dessus, valide le conventionnement proposé entre les Collectivités concernées et le Parc naturel régional Périgord-Limousin et autorise le Président à signer les conventions, ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

14/Partenariat Pôle Expérimental des Métiers d'Art / Parc - Renouvellement contractualisation

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin est un territoire traditionnellement riche en savoir-faire liés notamment aux Métiers d'Art. Dans le cadre de sa Charte de territoire, le Parc a inscrit à son projet le soutien et le développement de la filière Métiers d'Art du Périgord-Limousin. Il est appuyé dans son projet par le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin (PEMA) de Nontron, depuis toujours partenaire privilégié dans la mise en œuvre du projet porté par le Parc.

Au regard de la convergence de leurs objectifs, le Parc et le PEMA ont renforcé leur partenariat par conventionnement dès 2014, renouvelé en 2018, donnant ainsi une meilleure visibilité du partenariat et faisant émerger, par la complémentarité de leurs actions et moyens d'intervention, une dynamique de projet plus forte sur le territoire Parc. Pour exemples, le Parc et le PEMA réalise conjointement le recensement des professionnels en continu ainsi que des actions de valorisation du secteur des Métiers d'Art en Périgord-Limousin (appel à un attaché de presse, guide de l'offre Métiers d'art, évènementiels...).

La convention de partenariat arrivant à terme, il est proposé de renouveler l'engagement mutuel des structures par un nouveau conventionnement pour 4 ans correspondant aux exercices des Contrats de Parc 2021 et 2022-24. Celui-ci donnera lieu à une contribution annuelle du Parc aux activités du PEMA à hauteur de 1 000 €.

À l'unanimité, le Comité syndical valide le renouvellement de la convention de partenariat entre le P.E.M.A et le PNR PL, autorise le Parc à adhérer au P.E.M.A de Nontron et du Périgord-Limousin l'IEO Limousin et autorise le Président à signer la convention.

15/Convention tripartite G.M.H.L/CN/PNRPL : « Mutualisation et diffusion d'outils de communication sur le Sonneur à ventre jaune »

Dans le cadre du Plan local d'actions Sonneur à ventre jaune, inscrit au Contrat de Parc 2018/2020, le Parc souhaite, par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, faire connaître l'espèce et sensibiliser les acteurs du territoire – habitants, scolaires, socio-professionnels, réseaux culturels etc. – à la préservation de ses populations présentes au sein du Pnr Périgord-Limousin.

À ce titre, le Parc souhaite valoriser le court-métrage « Lu Simou » produit en 2019 à travers l'élaboration d'un DVD en partenariat avec le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin et l'association Cistude Nature. Ce DVD regroupera les œuvres suivantes :

- Le film d'animation « Une année de Sonneur », propriété du GMHL ;
- Le moyen métrage « L'hippopotame des ornieres », propriété de Cistude Nature ;
- Le court-métrage « Lu Simou », propriété du Parc.

Les œuvres figurant sur le DVD seront diffusées dans les réseaux culturels, éducatifs et sociaux de chacune des parties à des fins pédagogiques. 250 exemplaires seront destinés au Parc pour la diffusion dans ses réseaux.

Cette mutualisation d'outils s'opère dans le cadre du « Plan régional d'actions Sonneur à ventre jaune » dont le GMHL et Cistude Nature sont coordinateurs régionaux (ex-Aquitaine, ex-Limousin) et dans le cadre du « Plan local d'actions Sonneur à ventre jaune » dont les actions mises en œuvre par le Parc sont définies dans la continuité des PRA en collaboration avec les coordinateurs précités.

Afin d'entériner ce partenariat, une convention entre le Parc, le GMHL et Cistude Nature est proposée.

Remarque : Film disponible sur le site Internet du Parc

À l'unanimité, le Comité syndical approuve la convention tripartite entre le G.M.H.L, Cistude Nature et le PNR PL et autorise le Président à signer la convention.

16/Cellule d'assistance technique zones humides et étangs (C.A.T.Z.H.E) : plan de financement 2021

La mission C.A.T.Z.H est effective depuis 2010 sur le bassin versant Adour Garonne du Parc. Depuis 2015, elle a été étendue au territoire du Syndicat Mixte Vienne-Gorre sur le bassin Loire-Bretagne et depuis 2019 l'animation étangs y est rattachée.

2,25 ETP sont consacrés à l'animation de cette cellule et permettent d'atteindre les objectifs suivants :

- Premier objectif : poursuivre l'animation territoriale zones humides et étangs sur l'ensemble du territoire couvert par la CATZHE ;
- Deuxième objectif : animer le réseau de gestionnaires sur 402 ha de zones humides conventionnées ;
- Troisième objectif : développer les surfaces conventionnées et continuer la mission de conseil technique en matière de préservation et gestion des zones humides.
- Quatrième objectif : réaliser l'inventaire des zones humides de trois nouvelles communes intégrant le Parc et donc le territoire de la CATZHE ;
- Cinquième objectif : assister techniquement les propriétaires d'étangs à neutraliser ou à diminuer les impacts des retenus d'eau sur les masses d'eau du territoire du Parc.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Objet des dépenses	Montant TTC	Origine des recettes	Montant
Frais salariaux	100 594.85 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	63 906.91 €
Frais de mission	5 100.00 €	U.E : Feder Limousin	16 618.92 €
Frais indirects	20 118.97 €	Région Nouvelle-Aquitaine	27 023.71 €
Communication et autres dépenses	2 400.00 €	Sous-Total fin. publics	107 549.54 €
		Autofinancement Parc	20 664.28 €
TOTAL TTC	128 213.82 €	TOTAL	128 213.82 €

AEAG finance 50% du HT et 20% de frais indirects

Région N-A finance le TTC mais pas les frais indirects

À l'unanimité, le Comité syndical valide le plan de financement présenté ci-dessus et précise que cette délibération annule et remplace la délibération n°65-2020.

17/Projet CARBOPOLIS – Définition d'un tarif journalier Chargée de mission Parc naturel régional Périgord-Limousin

La forêt est un outil stratégique sur le plan des émissions de gaz à effet de serre (GES), de par son rôle important à jouer en matière de stockage du carbone.

De plus en plus d'entreprises engagées dans des démarches Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) cherchent à compenser localement leurs impacts GES non réductibles. Pour le milieu forestier, l'enjeu est donc de mettre en relation entreprises RSE et forestiers dans le cadre de projets carbone labellisés réellement engageant et permettant un meilleur stockage de carbone en forêt et dans le bois.

Ces projets correspondent à des techniques sylvicoles alternatives, visant à l'amélioration de la qualité des boisements pour des forêts plus résilientes. De plus en plus de forêt sont aujourd'hui susceptibles de bénéficier de gestion « Label Bas Carbone », notamment sur le territoire du Parc grâce au travail d'animation fourni par l'Association Aquitaine Carbone (AAC), interlocuteur des entreprises, et le Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF), interlocuteur des forestiers privés.

C'est un véritable enjeu pour le Parc que de pouvoir contribuer à l'atténuation du changement climatique par une évolution positive dans le domaine de la gestion forestière. C'est pourquoi il s'est rapproché de l'AAC et du CRPF pour contribuer à l'émergence de ces forêts gérées durablement sur son territoire.

Un projet a vu le jour, CARBOPOLIS, dans lequel :

- L'AAC se propose d'être l'interface entre les acteurs mobilisés pour la réduction de l'impact environnemental de leurs activités (Agglomérations, entreprises...) et d'assurer la communication autour du projet,
- Le CRPF propose une mission d'animation de propriétaires privés pour faire émerger de nouveaux chantiers Label Bas Carbone,
- Le Pnr PL, sur son territoire, propose une mission de suivi et d'analyse des chantiers Label Bas Carbone existants pour en évaluer l'intérêt sur différents plans : environnemental, social et économique,
- Bordeaux métropole (service environnement) et la Coopérative Carbone (organisme national) participeront à l'animation et au développement du projet

Ce consortium aura à la fois un impact à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, et un impact à l'échelle du territoire. Enfin, les enseignements issus du suivi des chantiers du Parc pourront contribuer à l'évolution du Label Bas Carbone à l'échelle nationale.

Le plan de financement de la participation du Parc dans ce projet est le suivant :

Dépenses	€ TTC - 2021	Recettes	€ TTC - 2021
Coordination/animation (15 jours)	3 750 €	Autofinancement Parc	3 750 €
Stage niveau Bac +5	4 000 €		
Achat de petit matériel	1 000 €	CR NA – crédits sectoriels Forêt	20 000 €
Expertises naturalistes et scientifiques	15 000 €		
Total	23 750 €		23 750 €

L'Association Aquitaine Carbone assurera la coordination du projet global, à ce titre elle recevra la totalité de la subvention régionale et redistribuera les subventions à chaque partenaire en fonction des actions conduites. Une convention financière sera signée entre les partenaires lorsque le dossier aura été validé par les financeurs.

Le temps d'animation du volet de CARBOPOLIS correspondant au travail du PNRPL sera assuré par Laure DANGLA, en tant que chargée de mission forêt, pour 15 jours en 2021. Ce temps sera pris en dehors du temps couvert par l'animation de la Charte forestière, il ne bénéficie donc par ailleurs d'aucun autre cofinancement.

Afin de simplifier les futures demandes de subvention, il vous est proposé de valider le coût journalier suivant :

Chargé de mission	Coût journalier TTC
Journée de travail (8h)	250 €

À l'unanimité, le Comité syndical valide le plan de financement présenté ci-dessus et le tarif journalier pour le projet CARBOPOLIS.

Note d'information : Ma Commune la nuit

Remarque : Cela paraît contradictoire d'avoir un label RICE avec éventuellement un projet d'installation d'éoliennes.

Question : Qu'en est-il du projet éolien à Milhac-de-Nontron, du projet de panneaux photovoltaïques à Oradour-sur-Vayres ?

Réponse : les membres de la Commission Urbanisme Transition Énergétique Paysage Patrimoine doivent se rencontrer très prochainement pour en discuter. Les avis doivent être rendus avant la fin de l'année 2020.